

PROCÈS-VERBAL de la session spéciale du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 25 avril 2019 à 17 h 15, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe.

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Alain Joubert
Nathalie Lavoie
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry
Nathalie Lavoie

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la session spéciale

Les membres du Conseil municipal présents reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Résultat de l'appel d'offres 2019-003 concernant l'aménagement du puits P-5;
2. Achat de chaises pour le chalet des loisirs;
3. Acceptation et signature de l'avenant no 1 au bail de Vidéotron pour la tour de télécommunication;
4. Proposition de règlement à l'amiable dans le cadre du dossier des enregistreurs de débordement – Appel d'offres 2016-003
5. Centre de services partagés du Québec/ Autorisation de déposer une soumission pour l'appel d'offres 19-0077;
6. Formation d'un jour pour améliorer ses communications;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

1. Résultat de l'appel d'offres 2019-003 concernant l'aménagement du puits P-5

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation pour le branchement du puits P-5;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT LES résultats lors de l'ouverture des soumissions :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes exclues)
Groupe Michel Leclerc inc.	66 969,00 \$
ALLEN Entrepreneur Général inc.	58 980,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise ALLEN Entrepreneur Général inc. n'est pas conforme au devis quant au délai de livraison;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Achille Kagambega, ingénieur junior de la Municipalité, après analyses des soumissions recommande d'accepter la soumission du Groupe Michel Leclerc inc. au montant 66 969,00 \$, excluant les taxes;

152-04-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit retenue l'entreprise Groupe Michel Leclerc inc. au montant 66 969,00 \$, excluant les taxes, pour le branchement du puits P-5.

ADOPTÉE

2. Achat de chaises pour le chalet des loisirs

CONSIDÉRANT QUE les chaises au chalet des loisirs doivent être remplacées;

CONSIDÉRANT QUE l'achat n'était pas prévu au budget 2019 mais que les travaux de rafraîchissement du chalet des loisirs prévus au budget ont été réalisés à moindre coût que les prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a 50 chaises à remplacer et que la soumission de l'entreprise Alpha-Vico inc. s'élève à 1 625,00 \$, plus les taxes applicables;

153-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisé l'achat de 50 chaises de l'entreprise Alpha-Vico inc. pour un montant de 1 625,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

3. Acceptation et signature de l'avenant no 1 au bail de Vidéotron pour la tour de télécommunication

CONSIDÉRANT LA résolution 042-02-2011 quant à l'installation d'une tour de télécommunication sur une partie du lot 1 957 868, site VL Upton – ME573-05;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil municipal d'entériner l'avenant no 1 au bail de Vidéotron sur une partie du lot 1 957 868 dans lequel Vidéotron demande principalement de prolonger la durée dudit bail de deux (2) périodes supplémentaires consécutives de cinq (5) années faisant en sorte que le bail se terminerait le 30 juin 2051;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant comprend également un nouveau plan pour le chemin d'accès, produit par un arpenteur-géomètre, et ce, aux frais de l'entreprise;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le conseil municipal entérine l'avenant no 1 au bail Vidéotron;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'avenant no 1.

ADOPTÉE

4. Proposition de règlement à l'amiable dans le cadre du dossier des enregistreurs de débordement – Appel d'offres 2016-003

CONSIDÉRANT QUE le contrat de fourniture et d'installation d'équipements de mesure et d'enregistrement pour les ouvrages de surverses de la Municipalité d'Upton a été octroyé à l'entreprise Scadalliance;

CONSIÉDRANT QUE les enregistreurs de débordement sont dysfonctionnels;

CONSIDÉRANT LA proposition de l'entreprise du 3 février 2019, réitérer le 11 mars 2019 par la firme Dunton Rainville;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition ne convient pas à la Municipalité puisqu'elle engendre entre autres, l'engagement de dépenses supérieures au coût d'acquisition d'un système adaptable à Upton et conforme aux normes du MELCC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite régler le dossier avec un règlement à l'amiable pour autant qu'il soit raisonnable et équitable pour les parties;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à convenir d'un règlement à l'amiable avec l'entreprise Scadalliance;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité toute entente.

ADOPTÉE

5. **Centre de services partagés du Québec / Autorisation de déposer une soumission pour l'appel d'offres 19-0077**

Ce point est retiré.

6. **Formation d'un jour pour améliorer ses communications**

CONSIDÉRANT QUE les élus sont intéressés à suivre une formation afin d'améliorer leurs communications, tant avec les citoyens que les médias;

CONSIDÉRANT L'offre de prix de l'entreprise Communication Jean Malo, au montant de 2 500 \$, plus les taxes applicables et les frais de déplacement;

CONSIDÉRANT L'offre de prix de l'entreprise Fernandez relations publiques, au montant de 2 500 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité accepte la soumission de l'entreprise Fernandez relations publiques au montant de 2 500,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

155-04-2019

156-04-2019

7. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

8. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 17h55.

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.